

Comment rédiger une autodéclaration

L'objet d'une autodéclaration est de fournir des renseignements concernant les années et les heures pendant lesquelles vous avez exercé votre métier (et dans quel champ de compétence) auprès d'un employeur qui n'est plus en affaires ou comme travailleur autonome, pendant la période visée par la demande.

Étape 1

Inscrivez votre nom, adresse, numéro de téléphone, etc.

Étape 2

Annexez une autodéclaration.

Dans votre lettre, indiquez le nom de votre entreprise, si vous êtes travailleur autonome, ou le nom de l'entreprise où vous avez travaillé. Exemple :

«Je déclare, par la présente, que je suis un travailleur autonome ou que je ne peux fournir de lettres de l'employeur, parce qu'il a fermé son entreprise ou qu'il est inaccessible, et que j'exerce le métier

de _____.»

Étape 3

Indiquez les dates exactes de l'emploi.

Dans votre lettre, indiquez les dates de début et de fin d'emploi. Exemple :

« Cette lettre confirme que _____ a été à l'emploi de _____, du _____ au _____, pour un total de _____ heures. _____ a effectué les tâches qui suivent pendant son emploi :

Étape 4

Fournissez une liste détaillée des tâches effectuées pendant cette période.

Dans votre lettre, faites un résumé précis ou une liste des tâches effectuées au cours de la période minimale de travail requise pour le métier que vous exercez. Exemple :

« Pendant que j'étais employé pour exercer le métier de _____ au cours des dates précisées ci dessus, j'ai effectué les tâches qui suivent et je déclare que je suis habilité à les effectuer.

-
-
-
-
-

Étape 5

Veillez signer et dater votre autodéclaration et la faire parvenir à la Direction de l'apprentissage du Manitoba avec votre demande de reconnaissance professionnelle.